

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction administration ; bureau du personnel.*

CIRCULAIRE N° 1016/DEF/DCSEA/SDA/2/PM/NOA relative à l'attribution au titre de l'année 2008 de l'échelon exceptionnel du grade de major du service des essences des armées.

Du 15 février 2007

NOR D E F E 0 7 5 0 3 4 4 C

Références :

Loi n° 2005-270 du 24 mars 2005 (JO du 26 ; texte n° 1 ; BOEM 300*) modifiée.
Décret n° 2005-594 du 27 mai 2005 (JO du 29 ; texte n° 22).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Référence de publication : BOC N°16 du 6 juillet 2007, texte 53.

La présente circulaire a pour but de définir les conditions dans lesquelles l'échelon de solde mensuelle cité en objet pourra être attribué en 2008 aux majors du service des essences des armées (SEA).

1. CRITÈRES DE SÉLECTION.

Le choix du directeur central du service des essences des armées s'exercera principalement parmi les majors totalisant 31 ans de services militaires au **31 décembre 2007** et proposés par leur commandant de formation administrative.

2. ÉTABLISSEMENT ET ACHEMINEMENT DES DOSSIERS.

Les états de proposition seront établis sous la forme du tableau figurant en annexe pour les candidats proposés.

Ces documents sont à adresser sous présent timbre pour le **14 septembre 2007**.

3. MODALITÉ D'ATTRIBUTION DE L'ÉCHELON EXCEPTIONNEL DU GRADE DE MAJOR.

La commission prévue à l'article 38 de la loi de première référence est chargée de l'étude des dossiers de candidature. Sur proposition de cette commission, le directeur central du SEA arrête la liste des candidats titulaires de l'échelon exceptionnel en 2008.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de 1^{re} classe,
directeur central du service des essences des armées,*

Jean-Claude DUPUIS.

ANNEXE.

**ÉTAT NOMINATIF COLLECTIF DES CANDIDATS PROPOSÉS À L'ATTRIBUTION DE L'ÉCHELON EXCEPTIONNEL DU GRADE DE MAJOR
DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES AU TITRE DE L'ANNÉE 2008.**

Grade	Nom et prénom	Affectation	Date de naissance	Date de départ des services	Date de promotion	Classement du commandant de la formation administrative	Mention d'appui du commandant de la formation administrative (1)

(1) IP à inscrire en priorité
IN à inscrire
IS à inscrire si possible
AT peut attendre
AJ à ajourner.

Date et signature du commandant de la formation administrative :
(directeur régional ou assimilé)